

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DJS 245 Boulodrome Hyacinthe Vincent (14e) - Convention de mise à disposition avec les associations La Boule du Moulin Vert et l'Association Bouliste du 14^{ème}.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-1-1 et suivants, R.2122-1 et R.2122-6 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet au Conseil de Paris pour approbation la convention de mise à disposition du boulodrome Hyacinthe Vincent avec les associations La Boule du Moulin Vert et l'Association Bouliste du 14^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les modalités et les termes de la convention de mise à disposition du boulodrome Hyacinthe Vincent, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention de mise à disposition avec les associations La Boule du Moulin Vert et l'Association Bouliste du 14^{ème}.

Article 3 : Les recettes domaniales tirées de l'exécution de la convention visée à l'article 1 seront inscrites à la section de fonctionnement du budget 2020 de la Ville de Paris et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO